15e ANNEE. — NUMERO 278 La Presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine. (PIE IX) SAMEDI 28 NOVEMBRE 1885

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)
*Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter mo*itis adhærere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita*
(Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X

PRIX D'ABONNEMENT

	3 mois	6 mois	Un an
SUISSE	Fr. 6 »	11 »	20 »
UNION POSTALE . .	» 10 »	19 »	36 »

Prix du numéro : 10 centimes.

Rédaction et Expédition
BUREAUX : **Grand'Rue, 13, à Fribourg**

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Les annonces sont reçues exclusivement par l'*Agence suisse de Publicité* ORELL, FUSSLI & Cie, à FRIBOURG, *69, rue des Epouses ;* Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Coire, Glaris, Lucerne, Schaffhouse, Saint-Gall, Milan, Londres, etc.
Prix de l'annonce ou de son espace :
Pour l'étranger 20 cent. la ligne. Pour la Suisse 15 cent. la ligne.
Pour le canton 10 cent. la ligne.
Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

La session du Grand Conseil

II

L'opposition a essayé de se grouper autour de deux questions auxquelles on a, bien à tort, selon nous, mêlé la politique.

La première question a été d'abord posée par la presse. M. Duvillard, administrateur-délégué de la ligne Bulle-Romont, fut appelé, en 1882, aux fonctions de préfet de la Gruyère. Depuis quelques mois, deux feuilles radicales du canton de Fribourg se sont avisées de trouver qu'un préfet ne pouvait être administrateur-gérant du chemin de fer. C'était, disaient-elles, un cumul condamné par la loi de 1848 sur les fonctions préfectorales, et par la loi de 1872 qui a élevé les traitements de certaines catégories de fonctionnaires de l'Etat. Ces allégations ont naturellement trouvé de l'écho dans la presse des cantons voisins, et plus spécialement dans les colonnes du *Bund* qui, à force de marcher servilement à la remorque de nos journaux radicaux, a réussi à perdre tout crédit pour les affaires fribourgeoises.

Les journaux qui sont partis en guerre contre le prétendu cumul illégal reproché à M. Duvillard, ont des rédacteurs qui siègent au Grand Conseil. On ne doutait pas qu'ils ne profitent de cette première session qui s'ouvrait depuis que la question était posée, pour la faire discuter et ramener le gouvernement à l'observation des lois. Mais les séances succédaient aux séances, et ces députés, si ardents dans leur journal, restaient assis *sur leur banc, quand par hasard* ils faisaient acte de présence. Il est à croire que leur thèse leur semblait meilleure pour des monologues passionnés dans la presse que pour un débat contradictoire au sein du Grand Conseil.

M. Paul Aeby n'a pas voulu que les députés se séparent avant d'avoir été appelés à se prononcer sur l'application des lois de 1848 et 1872 en ce qui concerne le préfet de la Gruyère. Il a donc fait, le 18 novembre, l'interpellation vainement attendue des députés de l'opposition. Nous avons rendu compte de cet intéressant débat, où les adversaires de M. Duvillard n'ont pas brillé. Ce qu'ils ont su trouver de mieux, c'est une longue diversion sur les mesures de police contre la surlangue !

L'opposition elle-même n'a pas eu le courage de suivre jusqu'au bout Messieurs Bielmann, Hug et Repond. Quand la discussion tendant à sa fin, le moment parut venir de voter, certains bancs se dégarnirent, et à la votation, il ne resta plus que **six** députés, deux du Lac et quatre de la Gruyère, pour déclarer illégale la situation de M. le préfet Duvillard. Tous les autres députés libéraux et radicaux avaient disparu ou restèrent assis.

Les journaux radicaux avaient donc fait une bien mauvaise campagne, pour être ainsi abandonnés par leurs propres amis.

Ce fut bien pis encore, le lendemain, dans la question de la mise sous administration spéciale de la commune radicale de Maules. Ici encore, on a mêlé fort à tort la politique à une question purement administrative. M. le député Romanens l'a reconnu très naïvement. Pour M. Jaquet, c'est plus étrange. Il a affirmé que les citoyens de Maules appartenaient au parti libéral conservateur (lisez publicard) ; or, il suffit de se reporter à la votation du 26 novembre 1882 pour voir de quel genre est le conservatisme des électeurs de Maules.

M. Jaquet a demandé à la direction de l'intérieur des explications détaillées sur la mise sous régie de la commune de Maules. Cette décision administrative était déjà bien vieille, elle datait du mois d'octobre 1884. On comprend donc que M. le conseiller d'Etat Bossy n'ait pu donner de mémoire que des renseignements sommaires et que, pour entrer dans tous les détails des faits et des enquêtes, il ait dû envoyer chercher le dossier.

Et ce dossier était vraiment fort intéressant. Sans l'épuiser, M. le directeur de l'intérieur a signalé quelques actes qui donnent une singulière idée d'une administration communale suivant l'idéal du parti bienpublicard-radical. C'est au point que le ministère public sera probablement appelé à provoquer une répression pénale contre ces administrateurs modèles.

Aussi avons-nous assisté à une véritable débandade dans le camp de l'opposition. M. Repond veut bien admettre qu'il y a eu des irrégularités commises, mais sans mauvaise intention et qui n'ont pas ruiné la commune. M. Jaquet estime que le conseil communal de Maules avait mérité un rappel à l'ordre, mais une mise sous régie lui semble trop dure. Question d'appréciation où le Grand Conseil n'avait pas à entrer, comme l'a fort justement fait remarquer M. Python.

L'opposition a eu le bon esprit de ne pas demander une votation. Il ne nous aurait pas déplu de voir de combien auraient été réduites les six voix la veille encore fidèles jusqu'au bout.

Nouvelles suisses

FORTIFICATIONS. — On écrit de Berne au *National suisse :*

« Ce qui se passe en Orient actuellement est pour nous très instructif et dans nos cercles militaires on suit avec le plus vif intérêt les opérations des belligérants.

« L'échec des Serbes à Slivnitza prouve d'abord que des milices sont parfaitement à même de battre une armée régulière et ensuite que les fortifications ne sont pas absolument nécessaires pour la défense d'un pays. Il a fallu quelques jours à peine aux Bulgares pour faire les retranchements indispensables et les fortifications improvisées ont été suffisantes pour leur permettre *de repousser les bandes du roi Milan.*

« Il faut espérer que les Chambres fédérales auront le courage de repousser net au Conseil fédéral les 500,000 francs inscrits au budget pour des fortifications. C'est une opinion que j'ai entendu émettre à un député bernois au Conseil national et qui me paraît bien résumer les sentiments de la grande majorité du peuple suisse. »

MUSIQUE. — Dimanche dernier étaient réunis à Olten les délégués de la Société suisse de musique militaire et populaire pour discuter la question d'un grand festival en 1886.

La section de Lucerne s'est déclarée prête à se charger de la fête à moins que le jubilé de la bataille de Sempach, qui aura lieu également l'année prochaine, n'absorbe à lui seul les forces de la ville.

S'il en était ainsi — et les grands préparatifs que l'on fait en vue de cet anniversaire le feraient croire — Soleure et Bienne se disputeraient la fête, car elle doit avoir lieu dans tous les cas, n'importe dans quelle ville.

Les délégués de Bâle auxquels on demandait de s'en charger, ont refusé.

Berne

Le 21 novembre à la fête de fondation de l'Université de Berne, le *rector magnificus*, professeur Oncken, a prononcé un toast-discours dans lequel il a glorifié la magnificence des étudiants et recommandé de cultiver et tenir en honneur la vie de cabaret *(die Kneipe in Ehren zu halten)* N'est-ce pas inouïe ! C'est M. Gobaz, chef du département de l'instruction publique, qui a répondu ; il a dit qu'il souscrivait aux paroles du recteur en y ajoutant une petite condition, à savoir que messieurs les étudiants trouveraient moyen de s'occuper au cabaret des travaux mis au concours. Dans le cours de l'an dernier, il en est parvenu un seul, et il était l'œuvre d'une étudiante !

Zurich

La section zuricoise de la Société fédérale des officiers s'est occupée dans sa dernière séance de sa participation à la fête de l'anniversaire cinq fois séculaire de la bataille de Sempach.

Les résolutions suivantes ont été votées :

1. La Société zuricoise des officiers, saluant avec sympathie le projet de fêter dignement l'anniversaire cinq fois séculaire de la bataille de Sempach, soutiendra de toutes ses forces les démarches faites dans ce but par l'autorité compétente.

2. Elle prendra à temps les mesures nécessaires pour faciliter la participation de ses membres à la fête.

3. Elle écrira au Comité d'initiative et au Comité central de la Société fédérale des officiers aux fins de les engager à commencer une collecte en faveur du fonds Winkelried. Elle s'adressera également à l'Assemblée fédérale, la priant d'examiner de nouveau la possibilité d'une subvention de la Confédération à ce même fonds de secours.

4, Connaissance sera donée au Comité d'initiative du désir exprimé par la Commission zuricoise d'examen musical et tendant à obtenir une place honorable pendant la fête pour les compositions de deux Zuricois, Wehrli, le poète du « Chant de Sempach, » et le compositeur Bosshard.

*
**

Le métier de reporter n'est pas sans inconvénients. Le correspondant zuricois du *Vaterland,* M. Bündgens, en a fait l'expérience. Ayant parlé dans son journal de la querelle survenue entre le colonel Bollinger et le conseiller d'Etat Walder, il a été *insulté jeudi dernier dans un café d'Aussersihl,* et assailli mardi soir près du pont de la Sihl, au moment où il rentrait chez lui. L'agresseur, un jeune homme, a frappé à trois reprises M. Bündgens à la tête, et l'a ensuite poursuivi sur un assez long parcours. M. Bündgens a heureusement trouvé

Dépêches télégraphiques

MADRID, 26 novembre.

Le maréchal Serrano est mort ce matin.

MADRID, 26 novembre.

Le corps du roi embaumé sera transporté à Madrid et restera exposé jusqu'à lundi.

La reine et la famille royale rentreront à Madrid demain.

Beaucoup de magasins sont fermés. La tranquillité a été complète jusqu'à présent. De grandes précautions militaires sont prises dans toute l'Espagne.

On assure que les ministres ont conseillé à la reine de confier au futur gouvernement le soin de convoquer les Cortès et de faire une levée de 60,000 hommes, afin de prendre les mesures nécessaires pour le maintien de l'ordre.

Le langage des journaux républicains est mesuré, mais ils considèrent la situation comme grave. Les journaux carlistes disent que tous les projets qu'on leur prête sont prématurés.

Sauf la gauche dynastique, toutes les fractions de la gauche sont décidées à appuyer le ministère Sagasta. Les chefs conservateurs ont promis leur concours à la régence.

PARIS, 26 novembre.

Dans le conseil des ministres de ce matin, le général Campenon a démenti les nouvelles alarmantes relatives à l'Annam.

PARIS, 26 novembre.

M. Rivaud, préfet de la Charente, a été nommé préfet du Calvados : M. Allain-Targé, préfet de la Sarthe, a été nommé préfet de l'Aisne ; M. Reybell, préfet de la Haute-Loire, a été nommé préfet de la Sarthe ; M. Graux, préfet du Lot, a été nommé préfet de la Charente ; M. Duclaud, ancien député, a été nommé préfet des Basses-Alpes.

M. Faure, préfet de l'Ardèche, et Monsieur Huet, préfet des Basses-Alpes, sont mis en disponibilité ; les préfets de la Corse et des Hautes-Alpes sont déplacés.

LONDRES, 26 novembre.

Jusqu'à présent 95 conservateurs, 90 libéraux et 8 parnellistes sont élus.

Les conservateurs gagnent 59 sièges, dont 29 nouveaux, les libéraux 26, dont 21 nouveaux.

VIENNE, 26 novembre.

D'après la *Correspondance politique,* la démarche des puissances tendant à la conclusion d'un armistice a échoué à Sofia, par suite de l'absurde mesure du gouvernement bulgare qui interdit la réception des dépêches chiffrées.

Pour prévenir des conséquences regrettables et afin que le prince de Bulgarie ait connaissance de l'intention des puissances d'empêcher une nouvelle effusion de sang, l'agent diplomatique autrichien à Belgrade, M. Khevenhüller, a été chargé par le gouvernement austro-hongrois de se rendre auprès du prince Alexandre, au quartier général bulgare, et de s'efforcer d'obtenir, sous condition, que les Bulgares renoncent à toute nouvelle tentative de pénétrer sur le territoire serbe.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Belgrade, 27 novembre.

Malgré l'armistice, les armements et envois de troupes continuent vers Pirot et Timok.

Dans les cercles diplomatiques on tient pour certain que la paix sera prochainement conclue.

Londres, 27 novembre.

Sont élus au Parlement : 113 conservateurs, 108 libéraux et 9 Irlandais.

Une émeute électorale a éclaté à Nottingham. Il y a une centaine de blessés.

Madrid, 27 novembre.

Tous les soldats en congé sont rappelés. Cette mesure augmentera l'armée de soixante mille hommes.

Londres, 27 novembre.

Selon le *Standard,* 50,000 Bulgares sont entrés en Serbie.

Le *Times* a une dépêche de Belgrade annonçant que la démission du cabinet serbe est imminente. Christich formerait un nouveau ministère.

protection dans une maison située sur sa route. Ses blessures sont assez graves pour que des soins médicaux lui soient nécessaires. Quant au coupable, il a réussi à s'échapper, grâce à l'obscurité. Il faut espérer qu'on le rattrapera et qu'on lui infligera la punition qu'il mérite.

Soleure

Un wagon chargé s'est échappé de Lœufelfingen et traversant le tunnel il s'en est allé directement à Olten, mais le télégraphe avait signalé le fuyard et on put l'empêcher d'entrer en gare.

Thurgovie

Les deux communautés, catholique et protestante, de Sulgen, ont recouru au Grand Conseil contre un arrêté du conseil d'Etat ordonnant la création d'un cimetière unique avec enterrement à la ligne. Le Grand Conseil, après une longue discussion, a écarté le recours par 68 voix contre 17.

***

On assure que la Société des carabiniers de Frauenfeld, cédant à la pression de l'opinion publique, retirera sa demande concernant le tir fédéral de 1887. Il ne restera plus ainsi de concurrents sérieux en présence que Genève et Glaris.

Saint-Gall

Le tribunal militaire cantonal a condamné un soldat du bataillon N° 79 à dix-huit mois de prison, à la dégradation militaire et à la perte des droits civiques pendant quatre ans pour vol. Cet individu, après son licenciement du cours de répétition de régiment à Hérisau, avait le même jour, étant encore en uniforme, dérobé dans une auberge, à Gossau, 36 cuillers en argent et christofle d'une valeur d'environ 60 fr., ainsi qu'un porte-monnaie contenant 15 fr. ; il avait aussitôt vendu ces cuillers, et le jour suivant volé, aussi dans une auberge, une montre en argent valant 16 francs. L'année dernière, il avait été déjà condamné trois fois pour vols et escroqueries, et immédiatement avant son entrée en service, il avait commis à Saint-Gall un autre vol dont il aura à répondre devant la justice civile.

***

Le Grand Conseil a décidé la révision générale du système des impôts ; l'impôt de l'Etat sur la fortune est élevé de *1 fr. 80 à 2 fr. 40 par mille.*

Tessin

Le projet de réforme de la législation ecclésiastique donne du mauvais sang aux radicaux. Il fallait s'y attendre. Nous ne sommes donc nullement surpris des excitations de la *Gazetta ticinese*, des violences du *Dovere*, des articles passionnés de tant d'autres feuilles rouges des cantons confédérés. Mais ce qui nous étonne davantage, c'est le langage de journaux libéraux, ordinairement plus équitables dans les questions de liberté religieuse. Nous citerons, comme exemple, le *Nouvelliste vaudois* qui qualifie de Kulturkampf les dispositions légales ayant pour objet de délivrer l'Eglise des chaînes forgées par le radicalisme tessinois pendant quarante ans de domination. Le Kulturkampf, c'était la législation qu'on veut abroger parce qu'elle entravait le libre exercice du culte.

Les radicaux tessinois, suivant des exemples qui leur sont venus, en des temps peu éloignés, du canton de Fribourg, cherchent à trouver un point d'appui auprès des journaux confédérés pour tenir en échec la majorité du Grand Conseil et répandre l'inquiétude et l'agitation dans le pays. Ils ont envoyé un peu partout des correspondances, diverses pour la forme, presque identiques pour le fond.

La *Liberta* a entrepris de leur répondre, et le premier article que nous avons sous les yeux est vraiment un chef-d'œuvre d'exposition calme, de bon sens et de dialectique.

Le journal conservateur fait remarquer fort opportunément que, dans les 24 articles du projet, il n'y a pas une ligne, pas un mot, qui porte atteinte directement ou indirectement à aucun des droits garantis aux citoyens par la Constitution fédérale. La liberté accordée au culte catholique ne constitue pas un privilège, un traitement exceptionnel, car les autres cultes jouiront des mêmes droits qui sont reconnus à la confession catholique.

On reproche au projet de rétablir, dans le Tessin, toutes les immunités ecclésiastiques, ce qui est exactement le contrepied de la vérité. Le clergé est traité sur le même pied que les autres citoyens ; il n'y a en sa faveur aucun privilège quelconque pour le for civil ni pour le for pénal, ni à aucun autre point de vue. Mais en revanche, on le dégage des dispositions légales qui constituaient à son détriment un privilège à rebours. Le principe du projet, c'est l'égalité de tous les citoyens sans exception, ces citoyens fussent-ils des curés.

On reproche encore au gouvernement de proposer l'abolition du *placet*. Cela prouve uniquement que ces messieurs sont de leur temps. Le *placet* pouvait être de quelque efficacité à une époque où il n'y avait pas de journaux et où toutes les publications étaient soumises à la censure. Mais aujourd'hui, le *placet* est aussi suranné aux mains des ennemis de l'Eglise que le serait pour la guerre le fusil à pierre dont les sauvages du Congo ne veulent même plus. De quoi sert-il d'interdire à un évêque ou à un curé de lire un document que le premier citoyen venu peut faire imprimer et répandre dans toutes les familles ?

Reste la question de la nomination des curés par les paroisses, question qui n'a qu'une importance purement théorique et de spéculation. Car, en fait, la généralité des paroisses jouissent *ab antiquo,* dans le Tessin, du droit de patronat, autrement dit, du droit de nommer les curés, et ce droit de patronat est expressément reconnu et réservé dans le projet de loi qui est soumis aux délibérations du Grand Conseil. Que veut-on de plus ?

***

Le tremblement de terre du 20 novembre qui a été ressenti dans toute la partie supérieure du Val-Maggia, a été constaté à Cevio, Bignasco, Proglio, Prato, etc. Les secousses avaient lieu dans la direction l'Est à l'Ouest et ont duré 20 secondes. Des tremblements de terre sont signalés aussi dans la Haute-Italie, comme l'ont vu nos lecteurs par les fortes secousses de Domodossola.

Valais

Dans la nuit de samedi dernier au dimanche, un buveur de schnaps, originaire de Fins-Hauts, domicilié à Val-d'Illier, a mis le feu à la maison de sa belle-mère, près de Champéry. Sa femme, qu'il maltraitait souvent, dit-on, l'avait quitté et s'était retirée avec son enfant chez sa mère. De là fureur du mari, qui, pour se venger, alla incendier leur maison, espérant probablement que femme, enfant et belle-mère resteraient dans les flammes. Le feu fut heureusement aperçu assez tôt ; les deux femmes et l'enfant purent se sauver à moitié habillés, alors que la maison flambait de toute part.

Le dimanche matin, avant le jour déjà, la police arrêtait le monstre chez lui, tranquillement couché dans son lit et le soir il était incarcéré à Monthey. Voilà où conduisent les boissons alcooliques.

Neuchâtel

Le conseil d'Etat neuchâtelois vient de décider l'acquisition d'une superbe toile de M. Auguste-Henri Berthoud. Le sujet représente le Wetterhorn, pris du côté de Rosenlauï. Ce tableau, de grande dimension, sera probablement placé dans la nouvelle salle du Grand Conseil. Ce sera un hommage bien mérité rendu au talent d'un des peintres neuchâtelois les plus sympathiques.

Le grand portrait en pied, d'Agassiz, par M. Alfred Berthoud, qui se trouve actuellement dans une salle des pas-perdus au Château, sera transporté dans l'Aula de la nouvelle académie, au milieu de ce monde de professeurs et d'étudiants où son souvenir est encore si vivant. C'est sa véritable place.

Genève

Le Conseil d'Etat de notre canton a fait parvenir aujourd'hui au département fédéral du commerce et de l'agriculture son rapport sur les mesures prises dans le canton de Genève contre le puceron lanigère. Ce dangereux petit insecte a, paraît-il, été rencontré par les experts dans « toutes » les communes du canton, sans exception. Près de 800 vergers ont été examiné et il a été trouvé que près de 500 propriétaires do*nnaient asile au puceron lanigère ; 300 pro*priétaires seulement du canton en sont complètement indemnes, dit la *Tribune.*

***

La première liste des membres de l'Association des intérêts du commerce et de l'industrie à Genève comprend déjà 357 membres. Le comité, en se félicitant de ce résultat, constate aussi l'absence de beaucoup de noms qui figureront sans doute sur la prochaine liste. L'Association a brillamment débuté et semble avoir devant elle un bel avenir d'activité et d'utilité publique.

***

Mardi matin, a été appelé au tribunal civil l'affaire du conseil d'Etat du canton du Tessin contre la *Vespa.*

M. l'avocat Lachenal s'est constitué pour Mme veuve Schira.

La cause a été renvoyée à huitaine.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettre de Paris

(Correspondance particulière de la *Liberté.*)

Paris, 25 novembre.

La Commission du Tonkin

Les bureaux de la Chambre se sont réunis hier pour élire la Commission des crédits du Tonkin. Les députés s'étaient rendus en assez grand nombre à la convocation en raison de l'importance de la question soumise aux bureaux.

La réunion de ceux-ci, commencée à deux heures, ne s'est terminée qu'à cinq heures. Il y a eu jusqu'à dix orateurs en moyenne par bureau. Les ministres députés — à l'exception de celui du commerce retenu au Sénat — s'étaient tous rendus dans leurs bureaux respectifs, à savoir : M. Brisson dans le 1er ; Monsieur Goblet dans le 5e ; MM. Allain-Targé et Sadi-Carnot dans le 3e ; M. Gomet dans le 9e ; M. Sarrien dans le 10e. Deux seulement, MM. Brisson et Goblet, ont pris la parole et ont fait d'importantes déclarations que l'on trouvera plus loin.

Au point de vue de l'opinion des 33 membres élus, relativement à la question du Tonkin, il importe de donner quelques indications préalables qui sont indispensables pour la classification des élus.

Trois opinions sont en présence :

1° L'évacuation immédiate du Tonkin ;

2° L'évacuation progressive, mais à bref délai, se dissimulant dans quelques cas sous l'épithète de liquidation de l'entreprise du Tonkin ;

3° Enfin, le système du gouvernement, c'est-à-dire l'occupation restreinte, ayant pour base l'organisation de troupes indigènes et pour but l'institution de notre protectorat.

Cette dernière solution compte une infime minorité dans la Commission, sept membres seulement : MM. Richard Waddington, de la Porte, Thomson, Albert Ferry, Viette, Casimir-Perier et Ballué.

Les 26 autres membres se partagent entre *les deux premiers systèmes ; mais celui* de l'évacuation immédiate compte le moins d'adhérents. Il n'y a, à proprement parler, que les membres de la droite qui le soutiennent.

Les autres membres, c'est-à-dire la majorité de la Commission, estime que l'évacuation doit s'accomplir dans certains délais nécessaires pour prendre les mesures que réclament nos intérêts et l'honneur de la France. Toutefois, dans la pensée de ces membres, ces délais ne doivent pas dépasser quelques mois.

Quelques membres partisans de l'évacuation progressive, tels que MM. Andrieux, du côté gauche, et les amiraux Gueydon et Dompierre d'Hornoy, du côté de la droite, mettent en avant l'idée de conserver sur la côte du Tonkin quelques points stratégiques, et de s'efforcer, par des négociations diplomatiques, d'obtenir que la France puisse installer une station navale aux îles Pescadores.

Mais en somme, nuances à part, la grande majorité de la Commission, 25 membres sur 33, est opposée au système du gouvernement et réclame la liquidation à bref délai de l'entreprise du Tonkin.

Voici les déclarations du gouvernement :

M. Henri Brisson, président du conseil, a pris la parole dans le 1er bureau et a fait une déclaration que nous croyons devoir reproduire presque textuellement :

Le gouvernement, a dit M. Brisson, fournira des explications détaillées à la Commission.

Pour le moment, il s'en réfère à l'exposé des motifs du projet de loi. Il rappelle seulement que l'intention du gouvernement est de restreindre l'occupation et de préparer l'heure où le Tonkin pourra se suffire à lui-même par l'organisation de milices indigènes.

Le gouvernement, en présentant un plan d'organisation, a prouvé qu'il n'admettait pas l'évacuation du Tonkin. La plus fâcheuse des politiques serait de cacher sous le nom de liquidation des projets d'évacuation. Mieux vaudrait tout de suite qu'on évacuât le Tonkin, l'Annam et peut-être la Cochinchine.

Quant à lui, le gouvernement ne se prêtera pas à une pareille politique. L'honneur de notre pays est engagé ; il s'agit de savoir si la France, après avoir conçu de pareils projets, est capable de les exécuter.

Vous porteriez, a ajouté textuellement Monsieur Brisson, à votre prestige, à votre puissance diplomatique, à votre honneur national une atteinte telle qu'il n'y a pas un Français qui ne s'en ressentit avant quinze jours.

A la fin de sa déclaration, le président du conseil a confirmé que des négociations étaient actuellement engagées avec le gouvernement hova pour le règlement de la question de Madagascar.

M. Goblet, ministre de l'Instruction publique, a fait dans le 5e bureau une déclaration analogue. Il a dit, en réponse à certaines critiques qui s'étaient produites, que la politique du gouvernement n'avait nullement un caractère ambigu. Le cabinet précédent avait inauguré une politique d'expansion coloniale. Le cabinet actuel déclare qu'il y est nettement opposé ; il veut rompre avec cette politique et pratiquer celle de la limitation de l'occupation. Il n'acceptera pas l'évacuation, qu'il considère comme excessivement dangereuse.

M. Goblet a ajouté que dès l'origine, il a considéré qu'il était nécessaire d'aller au Tonkin, l'affaire étant engagée par le ministère de 1874. Abandonner aujourd'hui le Tonkin serait s'exposer à perdre la Cochinchine.

Quant à lui, le ministère ne prendra jamais la responsabilité d'une mesure qui conclurait à un tel résultat. Le ministère croit qu'on pourra réduire les troupes européennes et constituer des milices indigènes. Le général Campenon, a ajouté M. Goblet, estime lui-même que l'on pourra d'ici à quelques mois réduire l'effectif du corps d'occupation.

---

34 FEUILLETON DE LA *LIBERTE*

LE

PRINCE ET LE PAUVRE

TRADUIT DE L'ANGLAIS

Par Paul LARGILIERE

— Y a-t-il d'autres manquants ? demanda Hobbs.

— Oui, surtout des recrues ; des petits fermiers mis sur la paille et mourant de faim parce qu'on leur a enlevé leurs fermes pour en faire des parcs à moutons. Ils ont mendié, et quand on les a pris, on les a attachés derrière une charette, *on les a mis nus jusqu'à la* ceinture et on les a fouettés jusqu'au sang ; puis on les a mis aux ceps [1] pour recevoir la bastonnade ; puis ils ont mendié derechef ; on les a fouettés derechef et on leur a coupé une oreille ; puis ils ont mendié une troisième fois — car que faire quand on a faim ? — et on les a marqués sur la joue avec un fer rouge, et on *les a vendus comme esclaves ; puis ils se sont* enfuis : on les a poursuivis, pris et pendus. Voilà leur histoire en termes courts et clairs. D'autres ont été traités plus bénignement. Approchez, Yokel, Burns, Hodges... montrez vos tatouages.

Ceux qu'il appelait se levèrent, ôtèrent leurs guenilles et montrèrent leurs dos sillonnés de cicatrices, souvenirs des étrivières reçues à diverses époques ; un d'eux souleva ses cheveux et fit voir l'absence de son oreille gauche ; un autre fit lire sur son épaule la lettre V, profondément imprimée dans la chair ; il avait également l'oreille mutilée. Le troisième dit :

— Je m'appelle Yokel ; j'étais autrefois un riche fermier, j'avais une femme que j'aimais et des enfants que j'eusse voulu élever suivant la loi du bon Dieu : maintenant il ne me reste plus rien de ce que je possédais ; la femme et les petits sont allés je ne sais où, peut-être sont-ils morts et au Ciel ; mais où qu'ils soient, j'en rends grâces au bon Dieu, car ils sont mieux qu'*en Angleterre.* Ma pauvre *vieille mère, qui était une brave et honnête* femme, allait mendier du pain qu'elle distribuait aux malades ; un d'eux est mort sans que les docteurs aient su pourquoi, et ma vieille mère a été brûlée comme sorcière sous les yeux de mes enfants qui pleuraient et sanglotaient... Voilà la loi anglaise ! Allons, haut les gobelets et les verres ! Debout les *grinches*, et buvons ! Hourrah pour la bonne et compatissante loi anglaise, qui a sauvé ma mère de l'enfer d'Angleterre !... Merci à tous et à toutes, *pégriots*, *floumes* et *faraudènes*... J'ai mendié alors, moi aussi, de maison en maison, et ma femme me suivait, portant sur le dos *ou tenant par la main les pauvres petites* créatures que le bon Dieu nous avait données pour enfants. Mais il paraît que c'est un crime en Angleterre d'avoir faim, et c'est pour cela qu'on nous a mis le dos à nu, et qu'on nous a cinglés de coups de lanière, en nous faisant passer par trois villes... Buvez, amis, et criez : hourrah ! pour la bonne et compatissante loi anglaise, car les lanières du bourreau ont tant bu le sang de ma pauvre Mary, qu'à la fin est venue l'heure de la délivrance. Elle est là-bas, maintenant, couchée sous l'herbe, dans le Champ du Potier, où elle dort en paix. Et les petits ? me demandez-vous. Pendant qu'on me traînait de ville en ville en me fouettant, ils sont morts... Buvez, amis, buvez, rien qu'un coup, pour les pauvres agneaux du bon Dieu, qui n'ont jamais fait de mal à personne... J'ai mendié encore, j'ai demandé à un passant une croûte de pain, et l'on m'a donné la bastonnade, et l'on m'a coupé une oreille, tenez, voici ce qui m'en reste ; j'ai mendié toujours, et l'on m'a coupé l'autre oreille afin de me donner *de la mémoire. J'ai mendié, et l'on m'a vendu* comme esclave ; voyez cette tache de sang sur ma joue ; si je la lavais, vous verriez distinctement la lettre S que le fer rouge y a imprimé ! Vendu comme esclave ! Avez-vous bien entendu, avez-vous bien compris ? Un citoyen anglais, vendu comme esclave ! Regardez-moi tous tant que vous êtes, et criez hourrah ! pour la loi d'Angleterre, qui traite ainsi ceux qui ont faim.

Je me suis échappé ; si mon maître met la main sur moi — périsse la loi de ce pays qui le veut ainsi ! — je serai pendu [1].

— Non, tu ne le seras point ; à dater de ce *jour, cette loi a cessé d'exister* !

A ces paroles qui venaient du fond de la grange, toute la troupe des gueux et des vagabonds s'était retournée avec ébahissement.

Alors, on vit le petit roi s'élancer au milieu de l'assemblée interdite, et lorsqu'il se trouva en pleine lumière, tous ayant les yeux attachés sur lui, une immense explosion de rire l'accueillit.

— Quoi ? qu'est-ce ? Qui es-tu, momaque [2] ?

Tous criaient et interrogeaient en même temps.

L'enfant les regarda sans trouble et croisant, les bras sur sa poitrine, il dit avec calme et fierté :

— Je suis Edouard, roi d'Angleterre !

Une nouvelle salve de railleries lui répondit. Les gueux n'avaient jamais assisté à pareille comédie.

Le roi était blessé dans son orgueil.

— Vils manants et traîne-potence, s'écria-t-il avec colère, est-ce là votre mode de reconnaître le don et privilège royal qui vous est *octroyé* ?

---

[1] Sorte de piège ou instrument de torture dans lequel les condamnés avaient les talons pris. De là aussi l'expression « punis par les talons ». Shakespeare en fait mention dans sa tragédie de *Henri IV.*

[1] L'auteur commet sciemment un anachronisme. Ce n'est pas avant Edouard VI, mais sous son règne et après lui que furent édictées les mesures de rigueur contre les vagabonds et mendiants. Mark Twain use du *Quidlibet audendi* accordé aux poètes et romanciers. Le caractère qu'il prête à son héros lui sert d'excuse.

[2] Enfant.

ALPHONSE XII

Le roi d'Espagne qui vient de mourir était fils de la reine Isabelle II. Né le 28 novembre 1857, il n'avait pas encore onze ans, lorsque la Révolution renversa le trône de sa mère. Il fut élevé en France et en Autriche. En décembre 1874, au moment où les carlistes faisaient le plus de progrès dans le Nord de l'Espagne, les libéraux, désespérant du maintien de la République, firent un *pronunciamiento* en faveur du jeune fils de l'ex-reine Isabelle.

Alphonse XII épousa en premières noces, le 23 janvier 1878, Maria de la Mercedès, fille du duc de Montpensier, sa cousine germaine. *C'était un mariage d'inclination.* La jeune reine mourut le 26 juin de la même année, et le roi Alphonse se remaria avec l'archiduchesse Marie-Christine fille de Charles-Ferdinand d'Autriche. De ce mariage est née Maria de la Mercedès, qui vient d'être proclamée reine à l'âge de cinq ans deux mois, sous la régence de sa mère. Il est bien peu probable que, dans des circonstances aussi difficiles, la régente, qui n'est pas sympathique à la population espagnole, réussisse à conserver la couronne sur la tête de sa fille.

Elle a commencé — mauvais signe — par livrer le gouvernement au parti libéral. M. Canovas ayant présenté à la régente sa démission, comme c'est l'usage à la mort d'un souverain, la reine douairière Christine s'est empressée de l'accepter, et a composé comme suit le nouveau cabinet :

Présidence, M. Sagasta ; intérieur, Monsieur Gonzalez ; finances, M. Camacho ; travaux publics, M. Gamazo ; colonies, M. Moret ; *affaires étrangères, M. Martos ; justice,* M. Montero-Rios ; guerre, maréchal Jovellar ; marine, M. Béranger.

M. Xiquena est nommé préfet de Madrid.

Un cadeau du Pape

On lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, organe de la Chancellerie allemande :

« Nous apprenons que le Pape Léon XIII a remis à l'ambassadeur de S. M. le roi, accrédité auprès du Vatican, deux exemplaires de l'encyclique de *Constitutione civitatum christiana*. Ces exemplaires, en édition de luxe du meilleur goût, doivent être remis, au nom de Sa Sainteté, l'un à Sa Majesté l'empereur et l'autre à M. le chancelier de l'empire.

Le Pape a ajouté à l'exemplaire destiné à M. le prince de Bismarck un exemplaire de ses poésies, réunies sous le titre : *Novissima Leonis XIII. Pont. Max. carmina.*

Déjà le cardinal Pecci jouissait d'une haute réputation, à cause de la profondeur et de la haute solidité de ses connaissances classiques. Les poésies envoyées au chancelier de l'empire prouvent que leur auteur sait trouver le temps de cultiver, même sur le Siège apostolique, ses inclinations pour les belles-lettres. Ces poésies nous montrent que leur auteur est maître en latinité et qu'il sait donner un coloris vraiment classique même à des choses et pensées tout à fait modernes. Les poésies dénotent un art parfait dans le maniement de la métrique, qui mérite d'autant plus de louanges que les études des temps actuels s'éloignent de plus en plus de la prosodie classique.

La misère à Paris

Dans la *Liberté*, journal républicain, Monsieur Drumont dépeint la situation d'une façon lugubrement humouristique :

Les rires et les exclamations moqueuses étouffèrent sa voix.

John Hobbs criait plus fort que tous les autres. A la fin, il parvint à dominer le vacarme.

— Cès et pégriots, mes compaings, dit-il, mon même que voici a le moule du bonnet hanté par des coquecigrues et des singes verts ; il est fou, archifou ; mais passez outre, et n'ayez cure de son esprit de guingois. Il ne se croit rien moins que le roi d'Angleterre.

— Et je le suis, en effet, s'écria Edouard, comme vous l'apprendrez à vos dépens, en temps et lieu. *Vous avez confessé que vous avez* commis un meurtre, et pour cela seul vous aurez la hart.

— Ah ! tu veux me trahir, toi ! tu me veux livrer à la justice, toi ! Attends que je...

— Tout doux, vieux lifrelofre, s'écria l'Hérissé, en s'interposant au moment où Canty allait laisser retomber son poing bestial sur la tête de l'enfant.

D'un revers de main, le chef des gueux terrassa John Hobbs.

— Ma Dia ! comme disent les gens Maine et Poitou, je m'avise, dit-il, que tu ne te morigènes guère au devoir de respect envers tes rois et les maîtres de céans. Prends garde, si tu insultes ou molestes quelqu'un en ma présence, c'est moi qui te ferai pendre, car je suis roi et maître suprême de cette tribu, comme Coësre Coësre l'est à Thunes.

(A suivre.)

« Si quelque magicien, à l'aide d'une incantation, faisait tout à coup dire à chacun ce qu'il pense vraiment, les naïfs seraient surpris de ce qu'ils entendraient. On verrait probablement que les trois quarts des républicains souhaitent un bon roi bien sage qui leur garantisse leurs places, et que les trois quarts des royalistes souhaitent une bonne République, bien sage également, *qui leur garantisse leurs fortunes.*

La force des choses et la pression d'en bas se chargeront d'entraîner les gens plus loin qu'ils ne voudraient. La misère, en effet, apparaît partout dans ce Paris, d'extrême automne dont la physionomie n'est pas encore tout à fait âpre. Les mendiants transforment certains coin de la ville en une immense cour des Miracles. Si l'on se détourne de ceux pour lesquelles la charité semble être une véritable profession, il est impossible de demeurer insensible aux murmures suppliants qui vous arrivent dans les rues écartées, comme le gémissement de la faim. Des vieillards, des femmes aux yeux caves, de vrais ouvriers balbutient à vos oreilles de vagues paroles où l'on sent hélas ! le cri sincère de la souffrance.

« — J'ai cherché du travail partout, vous dit l'un, il n'y en a pas ! — Voilà mon livret, vous dit l'autre, j'ai travaillé toute ma vie, c'est la première fois que je tends la main. »

Seule, la politesse des marchands a gagné *au régime actuel. Jadis, dans un magasin,* c'était le diable pour se faire servir. Aujourd'hui, dès qu'on entre dans quelque boutique pour acheter cinq sous de cordon pour son pince-nez, on est de suite environné d'honneur. On vous offre une chaise, on vous sourit, on s'empresse autour de vous. »

Les élections anglaises

Les universités d'Oxford, de Cambridge et de Dublin ont réélu leurs anciens députés tous conservateurs, sans opposition.

Les universités de Glasgow et d'Aberdeen ont élu un député conservateur pour les deux universités, également sans opposition.

Le colonel Stanley a été réélu à Blackpool. Les candidats libéraux ont tous été réélus dans le Fifeshire, à Swansea et à Stirling.

Chemins de fer stratégiques aux Indes

Voici les renseignements que donne le *Times* sur les chemins de fer stratégiques que les Anglais construisent ou se proposent de construire sur la frontière nord-ouest de l'Inde :

« Jusqu'à présent, le tracé pour traverser la chaîne des Amram n'est pas encore définitivement fixé. Le projet primitif, dans lequel il faut percer un tunnel près de Khojak et aboutissant à Chanan, est vivement appuyé, parce que la ligne serait directe.

« *Néanmoins, il présente les désavantages* inhérents aux chemins de fer de montagnes. Il faudrait construire la ligne sur une pente de 45°, et, en outre, établir trois milles de viaducs, sans parler d'un tunnel de deux à quatre mille de longueur.

« D'un autre côté, le général Brown propose un projet soigneusement étudié dirigeant le tracé de cette ligne par Nushki, au sud de Argutu, où elle ne rencontrerait aucune montagne.

« Si on adoptait le tracé de Nushki en outre de la ligne de Candahar, on pourrait en établir une autre de Nushki à Khojak-Sultan, sur les bords de l'Helmund, qui menacerait les communications entre Hérat et Candahar. »

Un cadeau de cent millions

Un « boyard » américain vient de donner un de ces exemples de libéralité qui n'ont *jamais eu leur pendant en Europe. Il s'agit* du sénateur Stanford, représentant de la Californie au Congrès de Washington. Monsieur Stanford avait déjà, il y a quelque temps, fait don d'un terrain de 83,000 arpents, valant 5 millions de dollars, dans l'Etat de Californie, pour la fondation d'une Université à édifier en face de son château. Or, non content de cela, il vient d'ajouter à son premier don une somme de 15 millions de dollars en espèces, pour assurer à la future Université le concours des plus brillants professeurs du monde.

M. Stanford a donc fait à l'instruction publique un cadeau de cent millions de francs !

Petites nouvelles politiques

On attend à Rome le célèbre voyageur Savorgnan de Brazza, qui vient se reposer de ses glorieuses fatigues dans le sein de sa nombreuse et patriarcale famille. Une de ses sœurs a épousé le comte Bracceschi, officier de la garde noble, fort aimé du Pape, et mêlé à toutes les œuvres romaines de zèle et de charité.

Chronique religieuse

La Commission chargée des travaux de reconstruction de la basilique de Saint-Paul hors les Murs, à Rome, vient de mettre au concours deux statues colossales de saint Pierre et de saint Paul, qui doivent garnir les niches latérales de la grande porte d'entrée. Devant la *façade, on va élever un portique de dix-huit* colonnes, orné de statues ; à gauche sera le baptistère soutenu par vingt-deux colonnes, également de granit. Enfin, une large route sera pratiquée à travers les vignes qui s'étendent entre l'église et le Tibre, jusqu'à l'endroit où sera jeté prochainement un pont qui reliera directement Saint-Paul à la basilique vaticane. Ce sont là de beaux et nobles travaux, dont la population romaine sera reconnaissante à l'honorable Commission.

CANTON DE FRIBOURG

Le Banquet du Cercle catholique

(Suite et fin.)

M. le chanoine *Schorderet* porte le toast de tous les Cercles catholiques du canton. Le Cercle de Fribourg a été comme le grain de sénevé mis en terre par le peuple fribourgeois tout entier. Il a grandi jusqu'à devenir un arbre. D'autres Cercles se sont formés autour de lui, mais ils ne sont pas séparés de ce vieux tronc. Leur sève, c'est la pureté des principes. Vous avez fêté récemment M. le comte de Mun, l'organisateur des Cercles catholiques de France. M. de Mun a eu, depuis lors, sa victoire ; car celui qui se soumet à la papauté n'est pas vaincu ; le vaincu c'est celui qui se révolte. L'Encyclique admirable de Léon XIII contient la vérité dans un vase de miséricorde ; elle est la confirmation de tout *ce qu'a défendu le Cercle catholique de* Fribourg depuis sa fondation. M. le chanoine Schorderet termine en portant un toast aux Cercles catholiques établis dans les différents districts ; il salue tous ceux qui luttent sur le même terrain que nous pour l'Eglise et pour la patrie. (*Longs applaudissements.*)

M. *Wuilleret*, préfet, porte un toast à la presse catholique. Le génie du mal a compris le premier la puissance de la publicité ; il s'en est servi pour répandre l'impiété et l'immoralité. Du haut du rocher de Pierre, le Pape a signalé le mal *et a indiqué le remède. Opposez, a-t-il* dit, les saines doctrines aux maximes impies en vous servant de la presse pour les propager. Cette croisade a vu surgir des lutteurs intrépides et généreux, Louis Veuillot et tant d'autres qui disputent pied à pied le terrain de la justice et du droit. Dans les luttes que nous soutenons, nous remerçions nos journaux et leurs vaillants rédacteurs.

L'orateur salue avec émotion des dévouements plus obscurs, mais sublimes, les personnes qui, dans une imprimerie, emploient leur temps et leurs forces pour contribuer à la défense de la vérité religieuse. Il salue plus spécialement l'homme admirable qui a su provoquer de si nobles dévouements et assurer pour jamais l'avenir de la presse catholique. M. le chanoine Schorderet est digne de notre admiration. (Applaudissements prolongés.)

M. *Pierre Musy*, député, porte, en termes très applaudis, le salut du Cercle catholique de Bulle au Cercle catholique de Fribourg.

M. *Chassot*, président du Grand Conseil, remercie tous ceux qui ont apporté leur concours à la création du Cercle catholique d'Estavayer. Nous, Broyards, nous saurons défendre cette citadelle qui est *confiée* à notre énergie. Unis dans les travaux et dans les plaisirs, jeunes et vieux, nous formons ensemble un seul cœur et une seule âme. Groupons-nous autour du drapeau conservateur et catholique. Marchons avec le peuple, qui a donné tant de preuves de son attachement à sa foi et au gouvernement. Mon toast est au peuple conservateur et catholique du canton de Fribourg. (Bravos et applaudissements).

M. *Menétrey* rappelle que ce banquet est le dixième qui réunit les membres du Cercle. Il porte son toast aux membres du Cercle qui habitent la campagne et qui viennent s'associer à notre fête ; il boit aussi à l'union indissoluble de tous les conservateurs. (Applaudissements).

MM. le vicaire *Kleiser* et *Weck Frédéric*, contrôleur, boivent à la santé des anciens membres de l'armée pontificale qui sont au milieu de nous, sans oublier M. Pierre Esseiva, qui n'a pu cette année prendre part à notre banquet. Saluons aussi la présence du président du Cercle catholique d'ouvriers de Chambéry, et espérons que ce sera le point de départ de relations cordiales et d'une sorte de fédération avec les Cercles catholiques des autres cantons et des pays qui nous entourent. Tout le monde s'associe à ce vœu par d'énergiques applaudissements.

M. *de Buttet*, président du Cercle catholique de Chambéry, est très touché des témoignages de sympathie qui se manifestent dans cette réunion d'amis. Il les reporte aux Cercles catholiques ouvriers de France, qui ont pu naître, se maintenir et donner des fruits au milieu de vraies difficultés. Il tend la main avec fierté pour cimenter l'union dont on a parlé entre des œuvres qui sont faites pour se reconnaître et s'entr'aider. Nos Cercles sont fondés sur les principes catholiques sans alliage et sans transaction ; aussi l'on nous a appelés les Chevaliers du *Syllabus*. (Applaudissements prolongés.) M. de Buttet termine en portant la santé du Cercle catholique de Fribourg et de tous ses membres.

La place *nous manque pour résumer* les excellents toasts portés par MM. Corboud, directeur, Berset, président de tribunal, Progin, inspecteur scolaire. Mais nous ne saurions passer sur le toast très applaudi que M. *Schaller*, directeur de l'Instruction publique, a porté à M. le *comte de Mun. L'honorable conseiller* d'Etat a rappelé la belle conférence que M. de Mun a donnée, dans cette même salle, sous les auspices de notre évêque bien-aimé, Mgr Mermillod, et dans laquelle il nous a montré que la société ne peut être régénérée que par le christianisme. *Plus récemment, M. de Mun a* arboré hardiment un drapeau autour duquel il espérait pouvoir rallier tous les concours des catholiques ; mais le Pape n'a pas jugé l'entreprise opportune, et en enfant soumis de l'Eglise, le courageux catholique s'est soumis. C'est un bel et grand exemple, qui le grandit encore à nos yeux. (Triple salve d'applaudissements.)

M. le chanoine *Schorderet* termine la série des toasts en buvant à la santé des membres du corps enseignant groupés dans la Société pédagogique, cette féconde association qui a réuni sous le drapeau de l'éducation chrétienne, les instituteurs, le clergé, les magistrats et toutes les forces sociales. Puisse cette Société continuer à prospérer. Qu'elle vive ! (Applaudissements.)

Simplon. — Nous lisons dans le *Bulletin financier :*

« En présence de l'inaction où demeurent les Etats intéressés au percement du Simplon, un député au Grand Conseil du canton de Fribourg M. Paul Æby, vient, à propos *de la discusssion du compte de gestion de* l'année 1884, de faire une proposition tendant à prier le Conseil d'Etat de prendre en mains cette question, en provoquant la réunion en comité des cantons intéressés à cette entreprise, cela dans le but de réunir les capitaux nécessaires au percement d'un tunnel de base, d'une *longueur de vingt* kilomètres.

« Cette demande a été favorablement accueillie par le Grand Conseil fribourgeois. Quelle portée aura cette décision ? On ne saurait le dire. Sachons gré pour le moment de l'initiative que le canton de Fribourg se décide à prendre dans une question où les Etats intéressés se sont malheureusement abstenus jusqu'ici de toute action et presque de tout examen. »

Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, la mort de M. Dewarrat, J.-Joseph, de Châtel-Saint-Denis, chapelain de La-Joux. Cet excellent prêtre, plein de mérites, meurt à l'âge de 76 ans, après une longue maladie, chrétiennement supportée.

†

M. JOSEPH DEWARRAT

Rd chapelain à La-Joux

est décédé jeudi soir, 26 novembre, à 8 ½ heures.

L'enterrement aura lieu à La-Joux, le lundi, 30 novembre, à 9 ½ heures.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part au clergé, aux parents et aux connaissances du vénéré défunt.

R. I. P.

Donnant suite à l'annonce déjà publiée dans la *Feuille d'Avis*, les amateurs d'escrime sont informés que les cours commenceront dès le 2 décembre prochain.

Une réunion des intéressés aura lieu le lundi, 30 novembre courant, à 8 heures du soir, à la brasserie du Gothard, 1er étage, pour l'organisation de la salle d'armes. On peut encore s'inscrire dans cette séance.

(Communiqué.)

Bibliographie

La Vie des Saints, illustrée de huit chromolithographies et 200 gravures sur bois. Ouvrage approuvé par Mgr Germain. — Broché, 10 fr. — Relié fers spéciaux, 15 fr. [1].

Après la Bible, la Vie des Saints est certainement le livre par excellence de la famille. Autrefois, n'était-ce pas la coutume alors qu'on était réuni autour du foyer, de lire chaque soir la vie du saint du jour? On initiait ainsi les générations au culte des ancêtres vénérés par l'Eglise. Le courage des martyrs, la science des docteurs, le dévouement des missionnaires, la chasteté des vierges, toutes les vertus du christianisme s'offraient en exemple à nos pères et fortifiaient leur foi.

De nos jours, les plus grands écrivains se sont fait gloire de consacrer leur plume aux travaux hagiographiques. Qu'il nous suffise de citer Montalembert, Lacordaire, Dupanloup, Dom Guéranger, le cardinal Pitra, etc. On le voit, jamais l'étude des saints n'a aussi passionné et les auteurs et les fidèles.

Certes, les ouvrages sur les saints ne font pas défaut; mais ceux qu'on a publiés jusqu'à ce jour sont, ou trop volumineux et trop dispendieux, ou trop simples et dépourvus d'attraits. Nous sommes à une époque où le livre illustré joue un trop grand rôle dans la famille pour ne pas tenir compte du goût artistique. Faire une Vie des Saints dont le texte fût assez court pour ne pas fatiguer le lecteur, mais captiver ce même lecteur par une profusion de gravures aussi variées de style que fidèles dans l'exécution; puiser pour cela aux sources même de l'art chrétien, musées, manuscrits, églises, collections particulières; ne pas craindre de pousser le luxe jusqu'à la reproduction en chromos des Raphaël, André del Sarte, Fra Angelico, Hemling, etc., ces peintres des Elus; voilà certes une œuvre bien comprise et dont le monde religieux sera reconnaissant aux Didot qui ont prodigué déjà tant de beaux livres. Les profanes qui ne dédaignent jamais le beau partout où il se trouve s'intéresseront certainement à cette nouvelle publication.

La chose qui nous surprend le plus dans ce beau travail, c'est la modicité du prix. Si les éditeurs ont eu *la généreuse idée de populariser* cette Vie des Saints, de la voir s'installer avec honneur dans toutes les familles, nul doute que leur but ne soit promptement atteint. Dans tous les cas, ce sera le livre à sensation qui va clore dignement cette fin d'année.

En vente à la libraire Josué Labastron, à Fribourg, et à l'Imprimerie catholique.

[1] Firmin-Didot et Cie, 56, rue Jacob.

M. Soussens, *Rédacteur.*

MUSIQUE. — Romances, Chansonnettes, Chœurs, Cantiques. Edition encouragée par N.-S. P. le Pape *(demander Catalogue)*. E. *MENNESSON, Editeur à REIMS.* [O. 732]

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE DE FRIBOURG

BAROMÈTRE

Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 et 7 h. du soir.

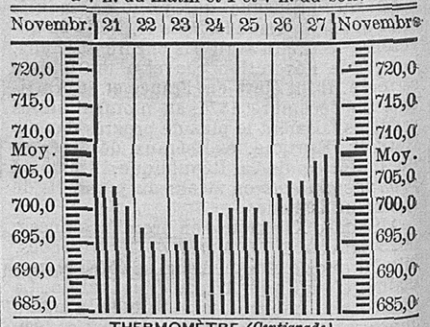

THERMOMÈTRE *(Centigrade)*

Novembr.	21	22	23	24	25	26	72	Novembre
7 h. matin	0	1	2	4	2	5	6	7 h. matin
1 h. soir	1	6	6	5	4	8	10	1 h. soir
7 h. soir	1	3	3	4	4	6		7 h. soir
Minimum	0	1	2	4	2	5		*Minimum*
Maximum	1	6	6	5	4	8		*Maximum*

Pour tout ce qui concerne les Annonces, s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité
ORELL, FUSSLI & Cie, 69, rue des Epouses, FRIBOURG

AVIS AUX ÉMIGRANTS

à destination de l'**Amérique** du **Nord** et du **Sud.**

Le soussigné se trouvera tous les **samedis de 11 h. du matin au soir** à la **Brasserie du Gothard,** *Rue du Tilleul, à FRIBOURG,* pour y donner des renseignements sur ces pays et conclure des *contrats de passage. Des cartes ainsi que des brochures* y seront distribuées gratis. (O. 466/662)

Andreas Zwilchenbart, à Berne.

Le soussigné recommande sa nouvelle

FILATURE DE CHANVRE, DE LIN ET D'ÉTOUPES

des mieux organisée, à Messieurs les agriculteurs pour broyer et filer à façon. Une expérience de longues années lui permet de garantir de l'excellent travail à des prix très modérés. Il se charge aussi du lavage et du tissage des fils. Prière d'envoyer les matières à filer par les agents indiqués ci-bas ou directement à la *Station Lenzbourg,* canton d'Argovie.

J. Ant. WILLY.

Dépôt chez *Ulysse Pittet,* tisserand, à Prévonloup. *Jos. Mettler,* à Romont. *A. Walthard,* Commerce de paille tressée, à Fribourg. *François Kreidemacker,* à Bulle. *F. X. Himmelsbach,* tisserand, à Corcelles, près Payerne. *P. Barbey,* tisserand, à Granges, près Marnand. [H. 5430 Z.] (O. 714)

ON CHERCHE

pour Noël une bonne cuisinière. — Se présenter avec des certificats chez **M. Mayer,** *négociant,* rue du Tilleul, 149. (O. 739)

FILATURE DE LIN BURGDORF

Filage à façon de lin, chanvre et d'étoupes. Ouvrage soigné, prompte livraison, prix modérés. — Tissage du fil sur demande spéciale.

Dépôts :

MM. *Eugène Wœber, Bulle;* [H. 2218 Y].
Dougoud-Ayer, Romont; (O. 454/640)
Fréd. Givel, sellier, Payerne.

A VENDRE

La campagne du Grand Clos, aux Evouettes, Valais, de 183,121 mètres carrés, composée d'un bâtiment d'habitation à 2 étages, de 2 granges doubles, de prairie, champs et terrain propre à la vigne, avec bois taillis et cours d'eau.

S'adresser pour renseignements au soussigné.

Monthey, le 30 octobre 1885.

(O. 710) **E. DETORRENTÉ.**

LA FILATURE DE LIN ET TISSAGE
A SCHLEITHEIM
(CANTON DE SCHAFFHOUSE)

se recommande aux agriculteurs pour filer, retordre, tisser et blanchir à façon *du chanvre, du lin et des étoupes.*

Exécution prompte et soignée et à des prix modérés. Marchandise bonne et belle.

Les frais de transport par chemin de fer *aller et retour* sont à la charge de *la Fabrique.*

Pour des échantillons et renseignements s'adresser à nos dépôts :

M. Pierre Oberson, à *Fribourg;* M. B. Christen, négociant, à *Payerne.* (O. 706/496)

MAUX DE DENTS

GUÉRISON PROMPTE ET RADICALE (O. 673)

par l'**Extrait Indien concentré.**

Fribourg : Pharmacie Boéchat et Bourgknecht. — *Châtel-St-Denis :* Pharmacie Wetzstein. — *Estavayer :* Pharmacie Porcelet.

VIENT DE PARAITRE :

Etudes sur Victor Hugo

PAR LOUIS VEUILLOT

Introductions, notes et appendice,

PAR EUGÈNE VEUILLOT.

En vente á l'Imprimerie catholique.

VIE
DE SAINT VINCENT-DE-PAUL

PAR J. M. A.

prêtre de la Congrégation de la Mission.

Avec l'approbation de l'Ordinaire.

Joli vol. in-12 de 370 p., avec portrait du saint.

Prix : 2 francs.

UN PARFAIT MODÈLE
DE LA PIÉTÉ FILIALE

VIE DE Mlle MARIE-ÉLISABETH BRY

PAR LE R. P. OSTER
de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie.

Prix . . . . . 3 francs.

EN VENTE
A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

LA FOI
sa nature, ses principaux caractères et sa nécessité, par l'abbé Mérit avec préface de Mgr Freppel, vol. in-8°, 6 fr.

LE R. P. MONSABRÉ
par M. Louis Colin, avec portrait, grand in-8°, 75 centimes.

LA RELIGION
démontrée à la jeunesse, par M. Balmès, 60 centimes.

LA RELIGION CATHOLIQUE
exposée simplement, par M. l'abbé Caron, 1 franc.

UN APOTRE
des petits enfants dans les Collèges des Jésuites; vie du R. P. Jeantier, par le R. P. Séjourné. Souvenirs de St-Acheul, Fribourg, Turin, etc., 3 francs 50.

LES CÉLÈBRES CONVERTIS
à la foi catholique avec les motifs qui les ont déterminés, par M. l'abbé Henry, 3 francs.

LE SECRET
de la Franc-Maçonnerie, par Mgr Fava, deuxième édition, 1 franc.

Essai sur la Prière
Considérée comme la clef du Paradis

Par l'abbe Sauveterre

LA CHAIRE CONTEMPORAINE

NOUVEAU RECUEIL DE CONFÉRENCES, INSTRUCTIONS ET SERMONS INÉDITS
SUR TOUTE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE
DISPOSÉS DANS UN ORDRE LOGIQUE ET FORMANT
L'APOLOGIE ORATOIRE DU CHRISTIANISME
à notre époque

D'après N. S. P. le Pape, NN. SS. les évêques, les missionnaires, les religieux de différents Ordres, les prédicateurs de stations, les curés, chapelains et aumôniers

Par M. LELANDAIS

AUTEUR DU CHOIX DE LA PRÉDICATION CONTEMPORAINE

5 beaux volumes in-8. Prix : **24** francs.

Ouvrage approuvé par plusieurs évêques

La Chaire contemporaine est la suite attendue, le complément nécessaire du CHOIX DE LA PRÉDICATION dont cinq éditions ont été rapidement écoulées.

Nous laisserons des voix plus autorisées que la nôtre faire connaître le but, le mérite et l'importance du nouvel ouvrage de M. l'abbé Lelandais. Disons seulement que la *Chaire contemporaine* se distingue essentiellement de tous les recueils de sermons par sa méthode et la régularité de ses divisions en *parties, sections* et *chapitres* avec sommaire en tête de chaque instruction, — *par le choix des sujets tous actuels pour le fond ou pour la forme,* et de plus *inédits,* sauf les instructions épiscopales, — le mérite et l'autorité des auteurs tous contemporains, — enfin par la richesse des matières sur les sujets les plus importants, et toutefois par la substantielle brièveté de l'ensemble.

Toutes les grandes vérités du dogme trop souvent négligées dans les recueils de ce genre et si violemment attaquées de nos jours, sont puissamment défendues dans les deux premiers volumes de la *Chaire;* les sujets les plus actuels de la morale et du *culte sont traités dans les deux volumes suivants; les fêtes de Notre-Seigneur, de la sainte* Vierge et des saints composent le cinquième et dernier volume.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES PRINCIPAUX AUTEURS
de la *Chaire contemporaine*

S. S. PIE IX

CARDINAUX, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES

Bardou, — Bécel, — Bélaval, — Bernadou, — Berteaud, — Besson, — Billiet, — Bonald, — de Bonnechose, — Borderies, — de la Bouillerie, — Bravard, — de Cabrières, — Chalandon, — Chaulet d'Outremont, — Daniel, — Darboy, — David, — Delalle, — Desprez, — Donnet, — Dreux-Brézé, — Dubreuil, — Dupanloup, — Duquesnay, — Freppel, — Germain, — Giraud, — Guibert, — Hacquart, — Hugonin, — Jolly, — Lacroix, — Landriot, — Lequette, — Marguerye, — Mathieu, — Mazenod, — Meignan, — Meirieu, — Mermillod, — Nogret, — Olivier, — Parisis, — Pavy, — Pie, — Perraud, — Place, — Plantier, — Ramadié, — Ravinet, — Rossat, — Rousselet, — Salinis, — De la Tour d'Auvergne, — Turinaz, — Villecourt, etc.

En vente à l'*Imprimerie catholique* à Fribourg

IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE | VIENT DE PARAITRE | FRIBOURG, GRAND'RUE, 13

SAINT BRUNO

L'ATHÉISME
Devant la Raison humaine
Par l'abbé DAURELLE
PRIX 4 FR.

ET L'ORDRE DES CHARTREUX, PAR L'ABBÉ LEFEBVRE
Deux superbes volumes illustrés, prix : **16** francs.
Demander le Catalogue et la Notice détaillée sur l'Œuvre de Saint-Paul.

LA GRANDE CHARTREUSE
ILLUSTRÉE
Par un Chartreux
PRIX 3 FR.

ŒUVRES SPIRITUELLES
DU P. JEAN-JOSEPH SURIN

De la Compagnie de Jésus

NOUVELLE ÉDITION REVUE ET AUGMENTÉE D'ÉCRITS INÉDITS
PAR LE R. P. MARCEL BOUIX
De la même Compagnie.

Tous les juges compétents sont unanimes pour mettre au premier rang et compter le P. Surin parmi les Spirituels les plus estimés par l'Eglise.

Les *Œuvres spirituelles* du P. Surin formeront 10 volumes grand in-18 jésus ou format Charpentier. Les voici dans l'ordre où elles seront publiées : *Le Traité inédit de l'amour de Dieu,* précédé de la vie de l'auteur, 1 vol. — *Les Fondements de la vie spirituelle,* 1 vol. — *Le Catéchisme spirituel,* 2 vol. — *Les Dialogues spirituels,* 2 vol. — *Les Lettres,* 3 vol. — *Les Cantiques,* 1 vol.

Les deux premiers viennent de paraître: *Le Traité inédit de l'amour de Dieu,* 1 vol. Prix : 3 fr. 50, et *Les Fondements de la vie spirituelle,* 1 vol. Prix : 3 fr. 50.